PEUPLEMENT RURAL, ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ DANS L'ANCIEN DIOCÈSE DE SOISSONS (XIe-XIIe SIÈCLES)

PAR

GHISLAIN BRUNEL

maître ès lettres

INTRODUCTION

L'ancien diocèse de Soissons, partagé entre le Soissonnais, le Valois et la Brie, constitue une vaste unité territoriale comprenant trois cent soixante-dix-huit villages. Sa situation à la jonction des trois provinces de Picardie, de Champagne et d'Île-de-France en fait une région contrastée. Des lieux d'habitat en ont, de longue date, jalonné les vallées. Dans ce cadre, l'étude des campagnes aux XIe et XIIe siècles comporte nécessairement un double aspect, l'histoire du peuplement et l'examen des structures sociales. D'une part, l'implantation humaine durant le premier millénaire de notre ère, telle qu'on peut la reconstituer, permet de mieux apprécier la part des hommes des XIe et XIIe siècles dans la colonisation des zones vierges (plateaux et forêts) et dans la fixation des villages. Par ailleurs, l'évolution des groupes aristocratique et paysan et le développement de la mise en valeur des terroirs s'éclairent réciproquement.

SOURCES

Les sources utilisées proviennent des archives des établissements ecclésiastiques du diocèse de Soissons, dispersées aujourd'hui entre diverses séries de plusieurs dépôts: Archives nationales (principalement LL 1583: cartulaire de Saint-Yved de Braine et L 1009 A: originaux de l'abbaye prémontrée de Valsery); Archives départementales de l'Aisne (en particulier G 253: cartulaire du chapitre cathédral de Soissons et H 477: cartulaire de Saint-Médard de Soissons); et surtout Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale (mss. latin 5470: copies tirées du chartrier de Longpont, et 11004: cartulaire

de Saint-Jean-des-Vignes; collection de Picardie, volumes 292-293, 295-296 pour les originaux et 235, 240, 255 et 257 pour les copies). Les dépouillements ont permis d'exploiter sept cent trente chartes, dont environ six cent cinquante inédites et de constater que la documentation, à peu près inexistante pour la période antérieure à 1070, ne prend véritablement consistance qu'après 1100, d'où le cadre chronologique tardif de la présente recherche.

Les sources narratives (Suger, Guibert de Nogent) et hagiographiques ne constituent qu'un appoint réduit.

En outre, l'étude du peuplement villageois et castral a nécessité de recourir à une documentation figurée, composée essentiellement des cadastres communaux du XIX^e siècle et des photographies aériennes réunies dans le cadre d'une enquête sur les villages par le Comité départemental du Tourisme de l'Aisne.

PREMIÈRE PARTIE LE PEUPLEMENT DU PREMIER MILLÉNAIRE

CHAPITRE PREMIER

LES ROUTES

Les grandes voies romaines. — Quatre grandes voies romaines empierrées traversaient le diocèse de Soissons : route impériale joignant Lyon à Boulogne (les vestiges gallo-romains de Cuts datent le tronçon Vic-Noyon du tout début de l'ère chrétienne) ; voie se détachant de la précédente au camp d'Arlaine pour conduire à Senlis (une coupe a relevé deux chaussées superposées de la première moitié du Ier siècle et des années 110-130) ; deux autres voies reliant Soissons à Vermand et à Troyes. L'itinéraire Paris-Reims n'était pas empierré. Ce réseau est surtout septentrional ; la densité des voies fluviales perpendiculaires à la route du sud Soissons-Montmirail compense l'absence de liaisons routières est-ouest.

Itinéraires secondaires antiques. — Le chemin des Dames est le chemin préromain le plus important du diocèse. Deux voies secondaires traversent la zone septentrionale : elles mènent de Noviodunum à Cuts et à Nampcel. L'ouest du diocèse est abondamment quadrillé, notamment par des jonctions entre l'Oise et la voie Senlis-Soissons. Quatre gués sur la Marne et les vestiges d'une voie antique au lieu-dit le Prieuré de Binson sont les seules traces des itinéraires de la zone méridionale. Entre l'Aisne et l'Ourcq, deux routes

quittaient Soissons pour rejoindre la Savière (à Longpont) et la Vesle ou l'Ourcq. La faiblesse du réseau routier en Tardenois et en Brie est à mettre en rapport avec un peuplement qui n'a pas quitté les vallées de l'Ourcq et de la Marne.

Les routes médiévales. — Les voies antiques Soissons-Montmirail, Soissons-Senlis/Noyon et Soissons-Reims (dont le tracé médiéval passe sur la rive gauche de la Vesle pour la traverser à Braine) ont été réutilisées avant 1200 ; il en est de même pour l'itinéraire secondaire Soissons-Longpont par Vauxbuin. Les expressions d'antiqua via, petrosa via et calceata vetus permettent de les repérer. Les «voies» et «chaussées publiques» semblent être des liaisons créées entre l'Antiquité et le XIIe siècle (routes Soissons-Laon par Crouy et Châtillon-Ronchères ou voie longeant la rive gauche de la Marne). Toute une série de petits chemins d'usage quotidien ont été construits par les abbayes du diocèse.

La carte des péages, travers et tonlieux, permet de conclure à l'importance du Chemin des Dames à l'époque médiévale : il est le siège de deux points de taxation dépendant du comte de Soissons, à Pargny-Filain et Terny. Elle démontre également la fréquentation de la voie Soissons-la Ferté-Millon par Corcy, lieu de perception d'un travers, et d'une voie Châtillon-sur-Marne/Fère-en-Tardenois par Pareuil, Ronchères et Sergy. Le réseau des routes médiévales a profité largement de l'existence des voies antiques.

CHAPITRE II

LES DONNÉES DE L'ARCHÉOLOGIE

Époque gauloise. — La carte archéologique (quarante-cinq stations dans trente-neuf localités différentes) révèle des sites d'habitat de la Tène, principalement dans les vallées de l'Aisne, de l'Automne et du Surmelin ; plus répandues, les nécropoles se situent dans les vallées de l'Aisne, de la Vesle, de la Marne et de l'Ourcq surtout. Le réseau des forteresses ne dépasse pas l'Ourcq. Les hommes ont laissé peu de traces sur les plateaux.

Époque gallo-romaine. — Les cent stations de l'époque gallo-romaine indiquent un accroissement intense du peuplement. Toutes les vallées sont atteintes pareillement par cette poussée. En outre, le secteur occidental du diocèse témoigne d'une forte occupation antique, le long de la voie Soissons-Senlis, mais aussi entre celle-ci et l'Oise. Les plateaux sont également gagnés, au nord de Soissons et à l'ouest de la Vesle.

Époque mérovingienne. — La cinquantaine de stations des Ve-VIIe siècles ne livre de sites d'habitat que dans la vallée de l'Aisne. Le relevé des nécropoles souligne la persistance de l'occupation des vallées et d'un secteur compris entre l'Automne et la voie Soissons-Senlis.

CHAPITRE III

LES DONNÉES DE LA TOPONYMIE

Toponymie prélatine. — Les toponymes prélatins se sont cristallisés, pour une bonne part, dans les premiers siècles de la domination romaine. Cette cinquantaine de noms confirme l'emprise originelle des hommes sur les vallées de l'Aisne et de ses affluents, mais indique une implantation nouvelle dans celle de la Marne qui acquiert alors une importance équivalente à celle de la région précédente. Les vallées de la Crise, de la Vesle et de l'Oreillon, de même que les plateaux soissonnais, semblent également plus peuplées que ne le laisseraient prévoir les données de l'archéologie.

Toponymie gallo-romaine. — Pour l'époque gallo-romaine, en revanche, quelque deux cents toponymes, difficiles à classer chronologiquement, coïncident avec les témoignages archéologiques pour laisser supposer une forte poussée du peuplement. Les quatre-vingt-quinze toponymes anthroponymiques (prégermaniques) marquent surtout une poursuite de la colonisation des plateaux et des zones intermédiaires, tandis que les treize toponymes formés sur des noms d'hommes germaniques n'apparaissent que dans le Soissonnais et la vallée de la Marne.

Toponymie germanique et romane. — Une quinzaine de noms de lieu construits sur des racines germaniques est cantonnée dans les parties centrale et orientale du diocèse : une série très intéressante, autour de l'Ourcq et de Fère, est à rapprocher des sites de nécropoles répertoriés dans la région. Les noms en court font apparaître trois zones où l'implantation humaine s'intensifie : vallées du Surmelin et de l'Ourcq, plateaux du nord-ouest du diocèse. Les noms en ville et en villers sont disséminés dans tout le diocèse.

DEUXIÈME PARTIE LE PEUPLEMENT ET LES VILLAGES AUX XIº ET XIIº SIÈCLES

CHAPITRE PREMIER

FORÊTS ET DÉFRICHEMENTS

Le paysage forestier. — Outre les massifs forestiers de Laigue, de Compiègne et de Retz, une très importante bande forestière se développait aux abords de la frontière orientale du diocèse, entre la Vesle et la Marne,

sur les rives de l'Oreillon. Elle se poursuivait plus au nord, vers Blanzylès-Fismes. Un semis très lâche longeait le Chemin des Dames tandis que la forêt de Retz et les bois de la frontière orientale étaient reliés par les restes d'un massif est-ouest. Il faut signaler également l'abondance des bois dans la région de Château-Thierry ainsi que la haie comtale de Marizy.

Les défrichements. — Les mentions de défrichement débutent à l'extrême fin du XI^e siècle ; elles restent très insignifiantes jusqu'à la flambée brusque des années 1150-1169 (46 % des mentions) et retombent à un palier honorable jusque vers 1200. Une chronologie identique a été observée en Picardie.

Les défrichements atteignent essentiellement la forêt de Retz et la frontière orientale du diocèse. Il est impossible d'évaluer l'importance des surfaces défrichées avant 1200.

Plus que sur les forêts, les efforts des hommes ont dû porter sur les terres broussailleuses, rendues à la friche depuis peu. Les mentions d'hôtes, qui débutent dès 1080-1089 et subissent trois fortes poussées en 1100-1109, 1140-1149 et 1170-1179, ne s'expliquent qu'ainsi. Les villages de Longpont, Chaudun ou Taux, par exemple, étaient quasiment désertés au début du XIIe siècle; des initiatives monastiques les reprirent aux friches et aux taillis.

CHAPITRE II

HABITATS ET FORTERESSES

Les villages. — L'examen conjoint des limites communales et des érections de chapelles au rang d'églises paroissiales permet de mesurer l'accroissement du peuplement et la conquête de nouveaux terroirs aux XIe et XIIe siècles, essentiellement dans les hautes vallées des affluents de l'Aisne, sur le plateau briard et entre l'Ourcq et la Crise. Les plus anciennes des créations monastiques (XIe siècle) donnent naissance à des bourgs : Coincy, Saint-Thibaut ; les abbayes prémontrées s'installent sur des terroirs déjà cultivés (coutures seigneuriales et chevaleresques) et habités.

Malgré la rareté de textes qui permettraient de restituer la topographie des villages avant 1200, divers repérages fournissent les éléments d'une typologie : villages de fondation, villages-rues, villages circulaires issus de cours monastiques. Il est exceptionnel de pouvoir affirmer formellement l'existence d'une enceinte ou d'une palissade entourant le village, comme c'est le cas à Vailly, Villers-Hélon ou Dampleux.

Forteresses et fortifications. — Les châteaux des plus importantes seigneuries ont subsisté jusqu'à nos jours : Pierrefonds, Bazoches, Quierzy, la Ferté-Milon, Ambleny (construit par Dreu de Pierrefonds avant 1143). Les tours de Cramaille, les mottes d'Épieds ou de Billy-sur-Ourcq témoignent du développement des fortifications à la fin du XIIe et au début du XIIIe siècle.

CHAPITRE III

LA VIE AU VILLAGE

Le groupe paysan est difficile à saisir. Les réglementations des coutumes, de la justice et des pratiques agricoles sont toujours le fait de l'aristocratie, par l'entremise des églises implantées dans le village : il en est ainsi à Laversine entre Saint-Denis et l'avoué du village, à Chelles et Ambleny entre le chapitre cathédral et le seigneur de Pierrefonds, ou à Marizy entre Sainte-Geneviève de Paris et le châtelain de la Ferté-Milon. Un accord est passé directement entre les intéressés et le seigneur du lieu à Armentières en 1197.

Le servage n'a pas totalement disparu : 7 % des actes en font encore mention avant 1200.

Sur tout le territoire du diocèse, l'équipement villageois se développe à l'initiative de l'aristocratie laïque et des églises dominantes. L'abondance des moulins et des pressoirs témoigne, à elle seule, de l'intense activité céréalière et viticole des terroirs. Les abbayes cisterciennes de Longpont et d'Igny pratiquent l'élevage (troupeaux de moutons essentiellement).

TROISIÈME PARTIE LA SOCIÉTÉ ARISTOCRATIQUE

CHAPITRE PREMIER

LES HOMMES

Les «domini». — Une différence fondamentale sépare les porteurs du titre de dominus accompagné d'un déterminatif toponymique et ceux du titre simple (dominus X). Les premiers, les «seigneurs», sont au nombre de quatorze entre 1072 et 1200; le renouvellement de leur groupe s'est opéré principalement entre 1170 et 1197. Les seconds appartiennent à vingt et une familles différentes; ils apparaissent entre 1115 et 1195, avec douze mentions entre 1183 et 1195. Les années 1183-1197 constituent la période d'une double ascension sociale, vers le titre seigneurial et vers celui de dominus sans désignation topographique.

La chevalerie, lien de l'aristocratie. — L'estimation du groupe chevaleresque, à l'exclusion de tous les personnages comptant dans leur famille directe un dominus, s'élève à deux cent seize individus différents entre 1070 et 1199. L'examen des listes de témoins met en évidence le changement qui s'est opéré

dans la vie chevaleresque au cours des deux premières décennies du XIIe siècle : les mentions de chevaliers isolés succèdent, à partir de 1110, aux souscriptions des groupes de chevaliers castraux (Pierrefonds, la Ferté-Milon) et épiscopaux. Ces groupes ont en effet essaimé ; les chevaliers passent moins de temps au château car ils ont d'autres points d'attache, terres, village ou demeure. L'adjonction d'une qualificatif topographique au prénom – qui s'effectue en deux vagues successives : 1130-1139, puis 1160-1169 – et l'essor de la titulature «chevalier de X» (de vingt ans plus tardif que le précédent phénomène) consacrent l'enracinement des chevaliers au village.

L'hérédité chevaleresque est attestée dans les familles connues. Une seule d'entre elles remonte au XI^e siècle.

L'origine chevaleresque de treize des vingt et un domini sans déterminatif topographique et de la moitié des nouveaux seigneurs est certaine. Mais si les comtes de Soissons et quatre des six anciens seigneurs se considèrent comme des chevaliers (référence à l'adoubement ou témoignage dans le groupe des milites), un seul d'entre eux accole le titre de miles à son prénom comme le font les simples chevaliers, signe de la prise de conscience d'une différenciation sociale.

Châteaux et noblesse: les attributs d'une élite. — Le comte de Soissons et les six anciens seigneurs détiennent un château (Bazoches, Pierrefonds, la Ferté-Milon, Montmirail, Braine et Attichy); seuls, deux des nouveaux seigneurs (Quierzy, Épagny) et quatre des simples domini sont châtelains. Ces derniers, strictement subordonnés aux comtes de Vermandois et de Champagne, n'ont pu acquérir le titre seigneurial.

Par ailleurs, la noblesse peut être accaparée par les anciens seigneurs, ceux qui étaient individuellement dénommés «noble homme» ou «noble femme»; les Quierzy (nouveaux seigneurs) et les Châtillon (châtelains et domini) sont également nobles. La chronologie de la noblesse est tardive (première mention en 1115): la notion apparaît dans les familles au bout de la deuxième ou de la troisième génération. Le qualificatif de noble employé au pluriel désigne des personnages d'un moindre niveau social : chevaliers, prévôts, familiers seigneuriaux ou comtaux. Seul compte le titre nobiliaire accolé au prénom ; il indique alors un membre de l'élite de l'aristocratie.

CHAPITRE II

LES FAMILLES

Le nombre des enfants. — La moyenne du nombre des enfants va de cinq à plus de six. Les filles sont plus nombreuses dans les nouvelles familles seigneuriales et dans celles des domini, dont l'activité et le dynamisme ont laissé de nombreuses traces dans les documents écrits.

Les mariages. — Le rayon d'action des alliances matrimoniales s'amenuise à mesure que s'abaisse le rang social. Les enfants des familles nobles se marient presque toujours à l'extérieur du diocèse; ils s'allient à des membres de familles comtales ou seigneuriales de même rang, soit éloignées (pour les fils), soit plus proches (pour les filles). Ceux des nouveaux seigneurs, des simples domini et des chevaliers se marient selon leur rang. Le mariage peut être source d'ascension sociale, surtout pour les simples domini et les chevaliers cadets qui épousent des héritières de seigneuries.

Les carrières des enfants. — Dans les familles chevaleresques, le patrimoine est souvent géré en commun par des frères (Louâtre, Choisy-au-Bac...). Dans les familles détentrices de plusieurs seigneuries (Quierzy-Muret, Montmirail-la Ferté-Gaucher), il arrive que le frère de l'héritier principal soit à la tête de l'une d'elles. En cas de déshérence, le lien féodal entre deux frères facilite le retour à la branche principale de la seigneurie donnée au cadet. Les filles sont mariées en grande majorité (entre 60 % et 80 %).

L'élite nobiliaire accapare les charges épiscopales et abbatiales : les Pierrefonds fournissent trois évêques au siège de Soissons ; les maisons de Bazoches, Braine et Montmirail possèdent chacune un abbé. Les chanoines ou même certains archidiacres se recrutent aussi bien parmi les nobles que chez les non-nobles.

CHAPITRE III

LES DOMAINES

Géographie des seigneuries et des domaines chevaleresques. — Les patrimoines des chevaliers et des simples domini tantôt ne s'étendent que sur une ou deux localités, tantôt sont très dispersés. Les familles nobles possèdent les seigneuries les plus vastes (jusqu'à plus de trente localités) et les plus concentrées, aucune branche cadette ne les ayant morcelées. Les nouvelles seigneuries, des seigneuries villageoises, se sont établies à la périphérie du comté de Soissons. Le vide seigneurial du sud de l'Ourcq ne peut s'expliquer par la seule faiblesse de la documentation pour la zone méridionale du diocèse.

Nature des biens et des droits. — Il n'existe pas de seigneurie tournée vers une unique sorte de profit. Cependant, les comtes et les familles nobles maintiennent leur autorité sans partage sur les forêts, les péages, les marchés et les tonlieux; pour ces trois dernières sources de revenus, les nouvelles seigneuries, à l'exception d'Armentières et d'Ostel, sont défavorisées par leur situation à l'écart des grandes voies de passages routières ou fluviales. Comtes et nobles cèdent du terrain aux autres seigneurs et aux chevaliers dans le domaine des équipements villageois, des banalités et des dîmes qui constituent une grande part des patrimoines chevaleresques. Vicomtés et avoueries

se rencontrent à tous les échelons de l'aristocratie, mais seuls les comtes de Soissons, les Pierrefonds et les Bazoches disposent de vicomtes à leurs ordres ; ceux-ci sont peut-être d'origine carolingienne dans les deux derniers cas.

CHAPITRE IV

VASSALITÉ ET MINISTÉRIALITÉ

Le comté de Soissons et l'ensemble des seigneuries du diocèse entrent progressivement dans le jeu des relations féodales. L'aristocratie est soumise, de façon presque exclusive, à l'action de deux pôles d'influence : l'évêque de Soissons (comtes de Soissons, Pierrefonds, Muret) et le comte de Champagne (Braine et Montmirail).

Si seulement 16 % des actes contiennent un élément relatif à la féodalité ou à la vassalité entre 1070 et 1199, la proportion s'élève à 28 % entre 1120 et 1139 et se maintient à près de 20 % jusqu'en 1190. Le fief et son service revêtent, par conséquent, une importance non négligeable.

L'activité des agents domaniaux fait ressortir la vitalité des seigneuries de Pierrefonds, de Braine, de Bazoches et d'Ostel.

CONCLUSION

L'étude du peuplement démontre, aux origines, l'intense colonisation des vallées et une belle amorce de celle des plateaux, effort lentement poursuivi jusqu'à la fin du XII^e siècle. L'enracinement des chevaliers dans les villages et l'érection de nouvelles seigneuries constituent deux autres aspects de la mainmise des hommes sur les terroirs. Les revendications paysannes, appuyées par l'Église, apparaissent dès le XI^e siècle ; à la fin du siècle suivant, les villageois traitent directement avec l'aristocratie.

ANNEXES

Treize généalogies des familles aristocratiques. — Une vingtaine de cartes des seigneuries. — Notices et plans des villages.



The Salar Program To the salar

And the second of each or great the second of the second o

ALL BURNEY

Andrew Committee and Andrew Committee and Anthropic and An